

# BOURG DE PÉAGE

# TOURNOI

# INTERNATIONAL

# 12 & 13

# mars 2016



Le Badminton Club de Bourg de Péage vous convie à la **46ème édition de son tournoi International.**

Le tournoi est ouvert aux séries de P à N2

Nous attendons 350 joueurs pour cet évènement qui se jouera sur 17 terrains.

Inscrivez-vous avant le 25 Février 2016 !

## LE TOURNOI

Il est ouvert aux séries P à N2 sur 3 tableaux : simple, double et double mixte.

**Tous les tableaux seront en poules !**

Nous limitons les inscriptions à 350 places pour respecter nos engagements de faire des poules dans toutes les séries et disciplines.

Les joueurs pourront s'inscrire sur 2 tableaux, excepté pour les séries N2 et N3 qui pourra s'inscrire sur 3 tableaux à condition de rester dans la même série.

- Samedi 12 Mars de 8h30 à 20h : tableaux simples & doubles mixtes jusqu'au 1/4 inclus.
- Dimanche 13 Mars de 8h à 17h : tableaux doubles Dames & Hommes et phases finales.

## LES RÉCOMPENSES

La somme totale des récompenses sera de 4000€. Une somme répartie de manière égalitaire entre les femmes et les hommes. *(Aucune récompense ne sera donnée avant la fin du tournoi)*

## LE LIEU

Le tournoi se déroulera sur deux gymnases:

- Le gymnase Champagnat, 53 rue Charles Mossant, Bourg-de-Péage  
GPS: Long.45°2'20,15" // Lat. 5°3'8,552"
- Le complexe Vercors, accueillera sur 14 terrains. Le stand de notre partenaire Intersport sera mis en place sur ce gymnase.  
D2532N, Boulevard des Alpes, Bourg-de-Péage  
GPS: Long.45°2' 22.332" // Lat. 5°3' 23.865"

## L'ARBITRAGE

Jean Marc SANJUAN est le juge arbitre en charge de l'évènement.

Il sera assisté par Frédéric PEREZ et Alain FABRE. Toute personne désirant quitter le gymnase devra en faire la demande auprès du juge arbitre. Des arbitres seront présents dans le cadre d'une formation régionale.

## LES INSCRIPTIONS

Retrouvez les informations et inscrivez-vous sur [www.bcbp26.com](http://www.bcbp26.com), rubrique «tournoi international». Le tarif est de 16 € sur un tableau, 19 € sur deux tableaux, 21 € sur trois tableaux.



Les droits d'engagement ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Les heures de convocation seront communiquées à chaque club au cours de la semaine précédant l'évènement.

# BOURG DE PÉAGE

# TOURNOI

# INTERNATIONAL

# 12 & 13

# mars 2016




## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de la saison précédente pour son tournoi International, le club s'est inscrit volontairement dans une démarche en faveur du développement durable afin d'obtenir le label « Agenda 21, Développement durable, le sport s'engage » délivré par le CNOSF.

De par le succès de ce tournoi et le retour d'expérience acquis, le BCBP26 a décidé de poursuivre l'investissement réalisé et d'améliorer sa politique en faveur du développement durable. Pour cette manifestation, nous mettons en place un tri sélectif. Notre buvette vous proposera des produits frais et locaux.

## LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Pour les deux complexes,
  - depuis la gare de **Valence** : des navettes pourront être mises en place sur demande  
Avec , nous sommes :  
A 2 h 10 de Paris  
A 1 h de Marseille  
A 40 mn de Lyon
  - depuis la gare de Romans (Gare Multimodale) : prendre la ligne de BUS n°32, direction Chatuparc, arrêt «Collège de l'Europe».

Pour le gymnase Champagnat, traverser la route et continuer sur 200m.

Informations supplémentaires et horaires:

## L'HÉBERGEMENT

- À Bourg de Péage
  - Cat'Hotel: 7 all. des Alpes (ligne 32, arrêt «Allée des Alpes»
  - Lemon Hôtel, Quartier Baron ZAE Alpes-Provence, all. de Picardie (ligne 34, arrêt «Baron» ou «Centre aquatique»
- À Romans-sur-Isère :
  - Confort Hôtel, av. Adolphe Figuet (ligne Citéa3, arrêt «Piscine Caneton»)

## LES CONTACTS

Tous les renseignements sur le site du club  
[www.bcbp26.com](http://www.bcbp26.com)

mail: [tournoi@bcbp26.com](mailto:tournoi@bcbp26.com)

Pierre au 06 89 29 69 14

Michael au 06 18 71 23 79

# Nous vous attendons très nombreux, prêts à nous faire vivre de belles rencontres !!!



Les droits d'engagement ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Les heures de convocation seront communiquées à chaque club au cours de la semaine précédant l'évènement.